

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-004

SEANCE DU **MARDI 7 FEVRIER 2023**

Le mardi 7 février 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 20
Nombre de Membres présents : 23	Votes Contre : 6
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick GOUPIL

Modification de l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2023

Conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) du code général des collectivités territoriales.

Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et restes à réaliser et APCP) = 2 509 000€ (arrondi).

Conformément aux textes applicables, le montant maximal est de 627 000 €(arrondi), soit 25% de 2 509 000€(arrondi).

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 627 000 €.

Opération ou Chapitre	Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :	Répartition
201.	AFFAIRES FONCIERES	20 000 €
202.	VOIRIES	153 000 €
203.	ECLAIRAGE PUBLIC	0 €
204.	EDIFICES CULTURELS - CIMETIERES	0 €
205.	PATRIMOINES	12 000 €
206.	POLICE	8 000 €
207.	AFFAIRES SCOLAIRES	25 000 €
208.	AFFAIRES CULTURELLES	9 000 €
209.	ADMINISTRATION GENERALE	6 000 €
210.	BATIMENTS - ADAP	21 000 €
211.	AMENAGEMENTS PUBLICS DES QUARTIERS	8 000 €
212.	SPORTS	19 000 €
214.	REHABILITATION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	0 €
215.	QUAI PASTEUR	330 000 €
45411	Travaux exécutés d'office	16 000 €
	Total :	627 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à modifier la répartition des crédits votés par la délibération 2022-041 du conseil municipal du 29 mars 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus qui pourraient intervenir avant le vote du budget Primitif 2023.

Fait à CHINON, le 08 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 09/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage